



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB
DC N°24.0272

MISE EN LIGNE LE 23-04-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240419-DCPT24-272-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

DECISION

**CONCERNANT LA FIXATION
DES TARIFS DU MUSEE DE ROYAN
(REGIE N°43000-10)**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°23/031) en date du 19 janvier 2023 concernant la fixation des tarifs du musée de ROYAN, rendue exécutoire le 23 janvier 2023,

DECIDE

- de fixer les tarifs du Musée de ROYAN, à compter du 1^{er} mai 2024, comme suit :

MISE EN LIGNE LE 23-04-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240419-DCPT24-272-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Plein tarif	4,20 €
Tarif réduit (Etudiants, demandeurs d'emplois, bénéficiaires RSA, personnes handicapées, titulaires Pass Villégiature)	2,10 € + groupes de 10 à 50 personnes
Jeunes jusqu'à 18 ans	Gratuit
Visite guidée individuelle	6,50 €
Visite guidée forfait groupes (Autocaristes de 21 à 50 personnes)	121,00 €
Visites guidée groupe jusqu'à 20 personnes	5,00 €
Visite guidée (Etudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées et bénéficiaires RSA, jeunes de 8 à 18 ans)	4,50 €
Groupes jeunes Jusqu'à 18 ans hors temps scolaire (centre de vacances)	Maintien gratuité visite libre mais suppression de la visite guidée gratuite
Atelier Jeune public Hors temps scolaire	4,20 €/enfant
Atelier jeune public Hors temps scolaire avec matériel spécifique ou intervenant extérieur	6,80 €/enfant
Partenariat Musées/ Sites du Pays Royannais Tarif réduit	2,10 €
<u>SCOLAIRES</u>	
Visite libre	Gratuit
Visite guidée Maternelle/Primaire ROYAN	0,60 €/élève
Visite guidée Collège/Lycée ROYAN	Forfait 31,50 €/classe
Visite guidée Maternelle/Primaire Hors ROYAN	1,10 €/élève

MISE EN LIGNE LE 23-04-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240419-DCPT24-272-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Ateliers / Visites guidées collèges et lycées hors ROYAN (Maternelles – Élémentaires – Collèges et Lycées) * en lien avec l'expo temporaire ou le parcours permanent	Forfait 45,00 €/classe
- Vente d'un autocollant (avec la Baigneuse de Delorme sur la face)	1,00 €
- Vente d'un catalogue dédié au sculpteur Jean-Pierre ROUX	3,20 €
- Vente d'un catalogue d'exposition « L'imaginaire MARSAUDON, graphisme, peintures et grands décors à ROYAN depuis 1950 »	16,00 €
- Vente d'affiches numérotées (N°1 à 200) de ROYAN Belles Plages	5,00 €
- Mug	6,30 €
- Stylo-stylet	3,20 €
- Porte-clef	4,20 €
- Set de table	5,30 €
- Magnet	5,30 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 5300-314-7062 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 19 avril 2024
Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 avril 2024